



**FRANCE
ALZHEIMER**
& MALADIES APPARENTÉES

21 CÔTE-D'OR

DISPOSITIFS CLÉS

A destination des
familles concernées
par la maladie
d'Alzheimer ou une
maladie apparentée

CÔTE D'OR

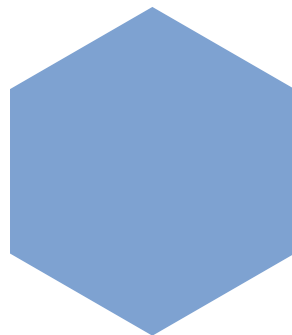


ÉDITION JUIN 2026



**FRANCE
ALZHEIMER**
& MALADIES APPARENTÉES

21 CÔTE-D'OR



→ NOS MISSIONS

L'Association France Alzheimer est présente sur l'ensemble des départements français et évolue autour de **4 grandes missions** :

- Soutenir les personnes malades et leurs familles,
- Former les bénévoles et les professionnels,
- Contribuer à la recherche,
- Informer l'opinion et interpeller les pouvoirs publics.

Notre Association départementale œuvre dans le cadre de ces missions nationales communes. Les propositions de l'Association s'appuient sur les 3 piliers :

Proximité – Accompagnement – Inclusivité

→ ADHÉRER

Les actions de France Alzheimer, que vous pouvez retrouver dans le livret d'actions de l'association sont proposées à l'ensemble des adhérents et sont gratuites (sauf mentions autres).

L'adhésion couvre l'année civile et permet de :

- participer à la gouvernance associative
- recevoir la revue "Contact" et nos informations locales
- participer gratuitement aux actions
- contribuer à notre rayonnement
- soutenir financièrement l'association



→ SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ



<http://www.francealzheimer.org/cotedor>



Francealzheimers21



@francealzheimerscotedor



[France Alzheimer Côte d'Or](#)

1 LE DIAGNOSTIC



Centre Mémoire Ressource et Recherche

Structure implantée au sein d'un centre hospitalo-universitaire, réalisant des travaux de recherche et des formations, constituée d'une équipe pluridisciplinaire qui a différentes missions en matière de soins, recherche, enseignement et animations. Le C.M.R.R. propose des **consultations médicales** et de **recherche clinique** (académique et médicamenteuse), des **bilans neuropsychologiques et orthophoniques**, des **entretiens psychologiques** ainsi que des **consultations de suivi infirmier**. Il coordonne les consultations mémoires.



CMRR Dijon - Bourgogne
CHU de Dijon, Pôle Neurosciences
14 rue Gaffarel, BP 77908, 21079 Dijon Cedex



03.80.29.57.80



Consultations Mémoire

Après une évaluation du caractère des troubles lors d'une consultation simple, le médecin traitant peut orienter le patient vers une consultation mémoire. Ces consultations sont pluridisciplinaires : plusieurs professionnels de santé y participent ensemble (neurologue, neuropsychologue, gériatre, infirmier ou orthophoniste). Elles ont pour but de :

- **Diagnostiquer** un trouble de la mémoire;
- **Rassurer** les personnes se plaignant de troubles de la mémoire et n'ayant pas de pathologie avérée;
- **Identifier les situations complexes** justifiant le recours au CMRR;
- **Prescrire** les traitements spécifiques, les séances de réhabilitation proposées à domicile pour les personnes concernées par la maladie d'Alzheimer ou encore des séances d'orthophonie majoritairement proposées en cabinet;
- **Transmettre** le résultat des consultations au médecin traitant (sous 8 jours).



**Consultation Mémoire
Pays Beaunois**
Centre Nicolas Rollin
Rue René Payot - Beaune



03.80.24.47.78



**Centre Gériatrique de
Champmaillot**
Hôpital de Jour
2 Rue Jules Violle - Dijon



03.80.29.52.84



**Consultation Mémoire
Haute Côte d'Or**
Rue Auguste Carré
Montbard



03.80.92.63.95



**Consultation Mémoire
Haute Côte d'Or Centre**
CH Robert Morlevat
5 Rue Pasteur - Semur-en-Auxois



03.80.89.62.25

2

LES SOLUTIONS DE RÉPIT



L'Accueil de Jour (1/2)

L'accueil de jour permet d'accueillir pour une **période d'une demi-journée à plusieurs jours par semaine**, des personnes en perte d'autonomie, et notamment malades d'Alzheimer, ou d'une maladie apparentée ou d'une autre maladie neuro-dégénérative, vivant à domicile. L'accueil de jour est animé par une équipe pluridisciplinaire de professionnels et permet de rompre l'isolement des personnes malades en retissant des liens sociaux.

C'est un lieu d'échanges et de partage, où il est possible de participer à des ateliers dans une ambiance conviviale et ludique. Le transport des personnes accueillies peut être proposé, se renseigner auprès de la structure accueillante.

Payant, possibilité de prise en charge financière par le plan d'aide APA.



Agglomération dijonnaise



DIJON

Les marronniers

03.80.48.85.30

Centre Gériatrique Champmaillot

03.80.29.51.27

Halte-répît malade jeune

03.80.70.29.29



QUETIGNY

Résidence Le Cromois



03.80.73.92.31



SAINT-APOLLINAIRE

Marguerite Verot



03.80.73.92.31



ASNIERES-LES-DIJON

AJ autonome « Le bois joli »



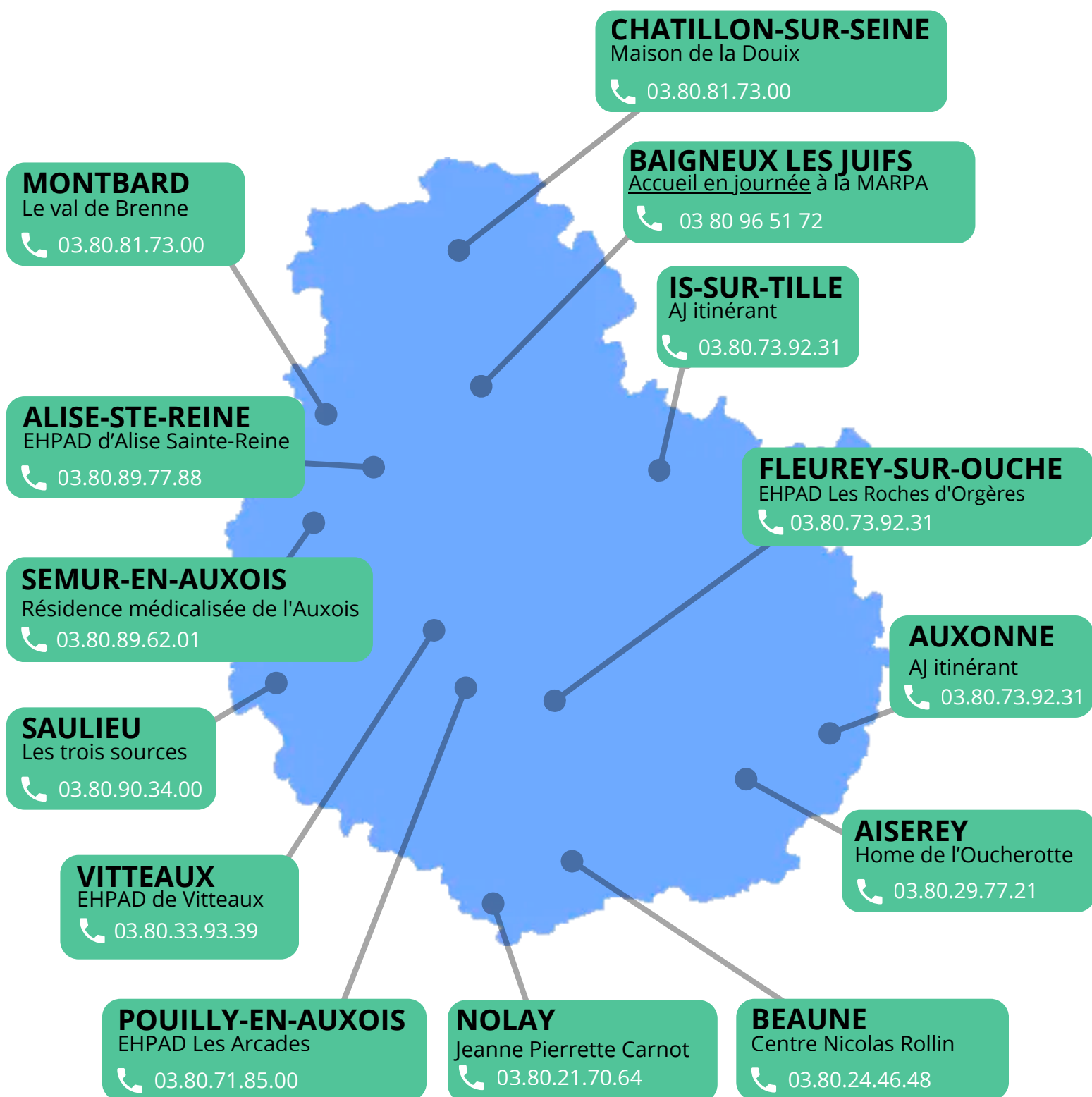
03.80.73.92.31



L'Accueil de Jour (2/2)



Hors agglomération dijonnaise



3

LES SOLUTIONS À DOMICILE



L'ESA (Équipe Spécialisée Alzheimer)

Ces équipes réalisent à domicile des **séances de réhabilitation et d'accompagnement** chez les personnes diagnostiquées, principalement à un stade léger ou modéré de la maladie. Les objectifs visés sont de **favoriser le maintien de l'autonomie** dans les activités de la vie quotidienne, de favoriser la participation à la vie sociale, **d'adapter l'environnement** et de **conseiller et soutenir les aidants**. L'équipe est constituée d'Infirmières, d'Assistants de Soins en Gériatrie, d'Ergothérapeutes et encore d'Enseignants en Activité Physique Adaptée.



- **Sur prescription médicale** par un médecin
- **Pris en charge** intégralement par la CPAM
- **Évaluation à domicile** et définition d'un projet de soin
- **1 à 15 séances, renouvelables** tous les ans



ESA PAYS BEAUNOIS ET VAL DE SAÔNE

9 rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE



03.80.22.74.61

Secteur : Arnay-le-Duc, Auxonne, Beaune, Bligny-sur-Ouche, Genlis, Gevrey-Chambertin, Mirebeau-sur-Bèze, Nolay, Nuits-Saint-Georges, Pontailler-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Seurre,



ESA - HAUTE CÔTE D'OR

7 rue Guéniot
21350 VITTEAUX



03.80.89.77.47

Secteur : Montbardois, Chatillonnais, Tonnerrois, Auxois/Morvan



ESA - MNE DIJON AGGLOMERATION et Nord de Dijon

15/17 avenue Jean Bertin
21072 DIJON Cedex



03.80.58.39.00

Secteur : Dijon et agglomération, Fontaine-Française et Is-sur-Tille, Selongey.



Le Relayage

Accompagnement de la personne en l'absence de l'aidant ; le relayeur se rend à domicile et propose à la personne malade un accompagnement sur mesure, adapté à ses besoins et à ses centres d'intérêt.

Coordination relayage



06.13.65.22.71



relayage@pepcbfc.org

- **72h / an** de relayage avec possibilité de fractionner
- **Intervention minimum de 4h** (possible Week-end et/ou la nuit)
- **2,08€ / heure** de reste à charge
- **En Côte d'Or**



La PFR (PlateForme de Répit)

Ce **service gratuit** s'adresse **aux familles et proches** d'une personne malade Alzheimer ou maladie apparentée. L'objectif est de permettre aux aidants de souffler et de prendre du temps pour eux ; la plateforme propose une évaluation globale de la situation du couple puis des activités et des actions de répit. La PFR accompagne à la mise en place de ces actions, sur le plan pratique et financier.

Les solutions de répit proposées en propre par la plateforme sont :

- **répit à domicile**
- **soutien psychologique** (aidants et aidés)
- **halte répit** malades jeunes
- **groupe de parole**, ...

Dijon et Sud Côte d'Or

**Tatiana
BERTRAND**
Coordinatrice

☎ 03 80 70 29 29
@ pfr@vyv3.fr

Haute Côte d'Or

Nord : Châtillon-sur-Seine, Montbard

☎ **Sonia MONIOT 06.07.33.90.63**

Centre : Vitteaux, Semur-en-Auxois, Venarey-les-Laumes

☎ **Anaïs RICHARD 06.71.86.36.98**

Sud : Saulieu, Liernais, Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois

☎ **Alexandra ROMAIN 06.02.17.70.46**



Services d'aide à domicile

Les interventions des services d'aide et d'accompagnement à domicile ont pour objectifs de **favoriser ou de maintenir l'autonomie** des personnes âgées.

Les aides à domicile peuvent également accompagner les personnes lors de sorties, réaliser des activités de loisirs avec elles, et ainsi contribuer à maintenir leur vie sociale.

Les interventions des aides à domicile concernent principalement :

- entretien du logement et du linge, aide au lever, aide à la toilette, aide aux courses, préparation des repas et aide au coucher,
- téléassistance et le portage de repas.

MEMO

Pour connaître les organismes **près de chez vous**, contactez les **services du département** (voir p.7 "services d'aide à l'autonomie")

Différentes aides sont possibles pour aider à financer les interventions, sous réserve de remplir les différents critères d'éligibilité :

- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),
- aides fiscales,
- aides des caisses de retraite,
- aides des complémentaires santé.

SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

Les services de SSIAD interviennent à domicile pour **dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap**, ils peuvent intervenir 7 jours sur 7 si nécessaire.

Leurs interventions sont **prises en charge par l'Assurance maladie** et se font sur prescription médicale.

Les équipes de SSIAD sont essentiellement composées d'aides-soignants et d'infirmiers diplômés d'État. Ils réalisent, selon leurs compétences :

- des **soins d'hygiène et de confort** : toilette...
- des **soins infirmiers** : pansements, distribution des médicaments, injections...

Si vous avez une **prescription médicale**, vous pouvez contacter directement le SSIAD qui intervient sur votre secteur pour savoir s'il peut intervenir. Toutefois il est autorisé à intervenir auprès d'un nombre limité de personnes et sur une zone géographique précise. Il est donc possible que le service ne puisse pas vous prendre en charge au moment où vous en faites la demande. Vous serez alors inscrit sur une liste d'attente.

Pour trouver un SSIAD proche de chez vous:



<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-services-aide-et-soins-a-domicile>

Le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination)

Le DAC 21 est un dispositif gratuit, composé d'une équipe pluri-professionnelle (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...) qui assure plusieurs missions en lien avec le médecin traitant :

- **Évaluation** globale des besoins de la personne
- **Coordination** et organisation de l'accompagnement
- Permettre le **maintien et consolider le retour à domicile** après hospitalisation
- Mise en place d'aides techniques, de services à domicile, d'**accompagnement d'un aidant** vers des solutions de répit etc.

Le DAC 21 intervient sur demande de la personne, de la famille, des professionnels du cercle de soins libéraux ou hospitaliers, sociaux ou médico-sociaux. Ce dispositif ne procure pas de soins mais organise avec le cercle de soins du patient une prise en charge des besoins médicaux, médico-sociaux et sociaux.



Numéro unique
03 80 300 414



<https://www.dac21.fr/contact/>



Aides à l'autonomie à domicile

Caisse de retraite et Allocation Personnalisée d'Autonomie

Vous pouvez, à l'aide d'un **formulaire unique (CERFA 16301*01)**, demander l'une des 2 prestations suivantes **en fonction du niveau de la perte d'autonomie** (classé par Groupe Iso Ressources de 1 à 6, 6 étant le niveau d'autonomie de plus important) :

L'accompagnement à domicile des personnes âgées des caisses de retraite : il s'agit d'une aide de l'Assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la fonction publique d'État, et de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les retraités agricoles. Elle est **destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans dont le degré de dépendance se situe entre GIR 6 et 5.**

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), proposée par les départements.

L'APA à domicile est une prestation destinée aux **personnes âgées de 60 ans et plus dont le degré de dépendance se situe entre GIR 1 et 4** et qui ont une résidence stable et régulière en France.

Elle est dévolue à des aides pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

Elle n'est pas récupérable sur succession et n'est pas imposable.

Elle permet à une personne âgée en perte d'autonomie de rester chez elle si c'est son choix.

L'instruction de la demande entraîne une évaluation au domicile du demandeur par un travailleur médico-social afin de mettre en place un plan d'aide adapté.

L'APA hébergement est une aide qui sert à financer une partie du tarif dépendance facturé aux résidents des EHPAD.



Service d'aide à l'autonomie



BEAUNE - 20 rue J-F Champollion - 03 80 63 33 50

DIJON - 1 rue Joseph Tissot - 03 80 63 69 70

GENLIS - 28 rue des Lilas - 03 80 10 06 73

MONTBARD - 35 rue d'Abrantès - 03 80 63 35 03

TALANT - 17 avenue du Mail - 03 80 63 62 41

Où retirer le dossier ?

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
- **Mairie** de résidence du demandeur
- **Services d'aide** du Département
- **Sur le site internet** du conseil départemental



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les CCAS sont en charge de l'action sociale dans les communes et animent une action générale de prévention santé et de développement social dans la commune.

Des conseillers peuvent vous informer sur l'accès aux droits et aux aides financières (APA, aide alimentaire...), l'organisation du maintien à domicile, les mesures de protection juridiques...

Les conseillers peuvent vous aider à repérer les structures et dispositifs existant localement mais aussi à réaliser des dossiers.



Retrouvez tous les CCAS près de chez vous en prenant attache avec la Mairie de votre commune d'habitation

Les caisses de retraite complémentaire

Si vous êtes retraités en situation de fragilité, votre **caisse de retraite complémentaire** peut vous proposer **des aides financières et matérielles**.

Ceci pour vous permettre de vivre mieux à domicile et vous soutenir lorsque vous rencontrez des difficultés.



Pour connaître votre caisse de retraite ou celle de votre proche :



<https://www.agirc-arrco.fr/mes-services-particuliers/connaitre-ma-caisse-de-retraite-particuliers/>

**Si autre caisse de retraite complémentaire, n'hésitez pas à vous tourner vers votre caisse d'affiliation.*

L'ASF (Accueil Solidarité Familles)

Au sein des Espaces Solidarités Côte-d'Or, **des professionnels peuvent vous recevoir lors de permanences ou sur rendez-vous** ; assistants de suivi social, conseillers en insertion professionnelle, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale familiale, techniciennes de l'intervention sociale familiale ou encore psychologues. Ces professionnels se tiennent à votre disposition à tout moment de votre vie pour les questions portant sur les **problèmes familiaux**, les questions liées à la **parentalité** et à l'éducation, les difficultés dans le règlement du **loyer**, l'**accès au logement** ou à l'hébergement, l'**accès aux droits**, l'**endettement**, la **perte d'emploi**...

Contacter votre Mairie pour retrouver l'espace le plus proche

Accompagnement juridique (mesures de protection)

Devant la complexité des différentes mesures de protection juridiques (Habilitation familiale, sauvegarde de Justice, mandat de protection future, tutelles, curatelles...), des services existent pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

- **écoute** par des professionnels
- entretiens **personnalisés**
- **soutien technique**
- mise à disposition **de documentation**
- **réunions d'information collectives**



UDAF Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

UDAF de la Côte d'Or
5 Rue Nodot, 21000 Dijon



03.80.53.13.80
contact@udaf21.fr



HOSPITALISATION ET HEBERGEMENT



UCC (Unité Cognitivo-Comportementale)

L'UCC dispose, au sein de locaux adaptés, de personnels spécialisés (psychomotriciens, psychologues, ergothérapeutes, assistants de gérontologie...). Elle a pour objectif de **stabiliser les troubles de comportement**, grâce à un **programme individualisé** de réhabilitation cognitive et comportementale pour les personnes vivant à domicile.

L'orientation en UCC est faite par le médecin traitant.



UCC Clinique Bénigne Joly
Pôle santé Valmy



HAD (Hospitalisation A Domicile)

L'HAD permet de rester dans son environnement familial et **offre une alternative aux séjours en centre hospitalier**.

Elle permet d'assurer des **soins médicaux** et **paramédicaux** continus et coordonnés qui se différencient des autres soins à domicile par la complexité et la fréquence des actes.

La prise en charge financière est assurée par l'assurance maladie, sur prescription médicale, toujours avec le consentement de la personne malade ou de l'aidant.



N'hésitez pas à en parler avec votre médecin

<https://trouversonhad.fr/>



EHPAD, UVP (Unité de Vie Protégée) et UHR (Unité d'Hébergement Renforcée)

Les **EHPAD** (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) sont des établissements médicalisés ont pour mission :

- d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables
- et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

L'**UVP** et l'**UHR** proposent un espace aménagé dans un EHPAD afin d'héberger des personnes âgées ayant la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée entraînant d'importants troubles du comportement qui altèrent leur sécurité et leur qualité de vie. Les UVP sont plus adaptés aux seniors ayant des troubles du comportement modérés, alors que les UHR accueillent plutôt les personnes avec des troubles du comportement sévères.



N'hésitez pas à en parler avec votre médecin

<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>



**FRANCE
ALZHEIMER**
& MALADIES APPARENTÉES

21 CÔTE D'OR